

CORONAVIRUS

COVID-19



Vendredi 17 avril 2020



“ Malgré la crise, prenons soin de notre ville

Ces derniers jours, nous avons été nombreux à avoir constaté l'augmentation d'actes d'incivilités autour des conteneurs à poubelles : des sacs percés, des couches, des masques et gants usagés... Comme vous, je suis scandalisé de voir de tels comportements qui empoisonnent notre cadre de vie et qui sont l'œuvre d'une minorité d'individus.

Le confinement nous rappelle pourtant que chacun doit fournir des efforts, changer ses habitudes au quotidien pour faciliter le travail de tous ceux qui sont mobilisés sur le terrain pour nous protéger, nous soigner, nettoyer nos rues. Nous devons dépasser les individualismes et les égoïsmes pour penser collectif. La solidarité, le civisme, constituent nos meilleurs atouts pour sortir au plus vite de la crise et retrouver un tant soit peu une vie normale.

Mais la solidarité face à l'épidémie, ce n'est pas simplement applaudir ceux qui font tenir debout la société. C'est aussi respecter, plus que jamais, le travail des éboueurs et de nos agents du service Entretien et Voirie. Alors que la grande majorité d'entre nous demeure confinée, ils continuent de nettoyer notre ville tant bien que mal avec des effectifs et des moyens réduits. Ces « héros du quotidien » permettent à notre ville de respirer un peu en ces temps difficiles. Beaucoup ont peur de se faire contaminés en ramassant des déchets sur le trottoir qui auraient dû être normalement déposés dans les poubelles et conteneurs. Pour autant, ils continuent de le faire avec dévouement parce qu'ils ont le sens du service public et de l'intérêt général.

C'est pourquoi, ces actes d'incivilités inadmissibles, ces poubelles par terre qui finissent par s'entasser sur les trottoirs autour des conteneurs, ne peuvent rester impunis. Dès que nos agents ASVP seront assermentés par le tribunal, les PV tomberont.

Chacun a le droit de vivre sa ville, son quartier, sa rue, avec dignité et respect. Vous pouvez compter sur mon engagement à vos côtés pour y parvenir. ”

Olivier CORZANI, votre maire

● LA MAIRIE À VOS CÔTÉS

ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS PRIORITAIRES

Depuis le début des vacances scolaires, la Ville a élargi l'accueil des enfants des personnels prioritaires (santé et secours) aux enfants des agents de la Maison d'arrêt. Cet accueil sera poursuivi à la reprise de la période scolaire, lundi 20 avril, la Préfecture ayant donné autorisation à l'Éducation nationale d'accueillir les enfants. Il reste également maintenu pour les enfants de 0 à 3 ans accueillis à la crèche collective.

Rappel du dispositif:

Les personnels concernés doivent présenter une attestation professionnelle remise par leur employeur.

> Pour les enfants de 3 à 11 ans, un accueil périscolaire avant et après la classe est prévu, avec restauration le midi, à l'école Joliot-Curie de 7h15 à 19h30 du lundi au vendredi.

> L'accueil de loisirs est également assuré le mercredi de 7h15 à 19h30.

> Pour les enfants de 0 à 3 ans, la crèche collective est à disposition. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (restauration comprise).

LA VILLE SOLIDAIRE DES FACTEURS

Afin de permettre aux facteurs de continuer à distribuer le courrier en se protégeant et en protégeant les autres, la Ville favorise l'accès à des points d'eau à la Maison de la petite enfance et au Centre technique municipal.

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC LOCAL MINIMUM

La mairie est fermée au public, mais une permanence téléphonique est assurée le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 (tél.: 01 69 46 72 00).

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Vous recherchez une information ? Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ. Consultez-la en ligne:

<https://www.fleurymerogis.fr/index.php/actualite/covid-19-foire-aux-questions>

● SOLIDARITÉ : PLATEFORME D'ENTRAIDE ENTRE HABITANTS

La Ville facilite la mise en relation des habitants qui proposent des initiatives pour s'entraider et ceux qui en ont besoin (aide aux courses et livraison à domicile près de chez soi, aide aux devoirs à distance, garde d'enfants, etc.).

Vous pouvez vous inscrire sur solidairesc19@mairie-fleury-merogis.fr ou contactez le 06 33 14 55 85 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30.

● INFORMATIONS UTILES

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Durant la période de confinement, des règles relatives à la propagation du Covid-19 sont fixées par l'État. Ces règles font l'objet d'arrêtés préfectoraux qu'il convient de respecter, sous peine de lourdes amendes.

Nous attirons votre attention sur deux arrêtés préfectoraux importants :

> La fermeture de commerces alimentaires et des commerces de vente d'aliments et de boissons à emporter entre 21h à 6h.

> L'interdiction d'accès aux parcs publics, promenades, berges de rivières et fleuves, lacs, plans d'eau artificiels et espaces forestiers. Pour Fleury cela vaut pour toutes nos aires de jeux pour enfants, le skate-park, le terrain de basket, le city stade, les parcs des Joncs-Marins et de la Greffière, le parc Marcille, les jardins familiaux, la forêt de Saint-Eutrope et tous nos espaces boisés.

MOBILISATION PÔLE EMPLOI

Pour les demandeurs d'emploi arrivant en fin de droit après le 1^{er} mars, le gouvernement ayant décidé de la prolongation des droits à l'Allocation d'aide de retour à l'emploi (ARE) et à l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) pendant la période de confinement, le

versement de ces allocations sera prolongé jusqu'à la fin de cette période. L'allongement se fera de manière automatique de la part de Pôle emploi, sous réserve bien sûr de l'actualisation des demandeurs d'emploi concernés, et sera effectif pour les paiements intervenant à compter de début avril.

Les demandeurs d'emploi peuvent contacter leur conseiller par e-mail. L'adresse e-mail de leur conseiller référent est disponible dans leur espace personnel sur [pole-emploi.fr](https://www.pole-emploi.fr) dans la rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi – Mes contacts en agence », et sur l'appli mobile « Mon espace », rubrique « Mon conseiller ». Ils peuvent aussi contacter Pôle emploi par téléphone au 3949

Pour actualiser ses droits à distance :

https://www.pole-emploi.fr/files/live/sites/ile-de-france/files/ile-de-france/nouveau%20site/fichiers%20candidat/actualisation_distance

TRANSPORTS

L'offre est réduite sur l'ensemble du réseau. Des nouveaux horaires ont été mis en place depuis le 30 mars. Pour tout renseignement rdv sur :

Lignes DM : <http://www.keolis-meyer.com/>

Lignes TICE : <https://www.bus-tice.com/>

● DÉCHETS

Pour rappel, la collecte de déchets ménagers est maintenue, en revanche celle concernant les déchets verts est suspendue. Celle des encombrants est limitée à l'habitat collectif jusqu'à la fin du confinement.

Si vous souhaitez avoir des informations sur la collecte des déchets, vous pouvez vous inscrire au service gratuit d'infos par SMS mis en ligne par Cœur d'Essonne Agglomération : <https://bit.ly/2J0VU7J>

Vous pouvez également contacter le 0 800 293 991 ou dechets@coeuressonne.fr

● CONSEILS PRATIQUES, CULTURE ET LOISIRS

FAITES DU SPORT À LA MAISON

Les fédérations sportives proposent des solutions numériques dédiées à leurs pratiquants qui ne peuvent plus exercer leurs disciplines à l'extérieur pendant cette période exceptionnelle.

Pour retrouver la liste: sports.gouv.fr/IMG/pdf/appssportlistefedes.pdf



OCCUPEZ VOS JOURNÉES AVEC LES ENFANTS

L'Unicef France propose des kits pédagogiques, d'animation et des jeux sur différents thèmes: apprentissage des droits de l'enfant, accès à l'eau et à l'hygiène, accès à l'éducation, environnement et climat...

Sur le site <https://my.unicef.fr/> dédié aux enfants et aux jeunes, vous trouverez de nombreuses ressources et activités à faire chez vous pendant le confinement.



Pour recevoir la newsletter, envoyez vos nom, prénom et adresse mail à mairie@mairie-fleury-merogis.fr